



Communiqué de presse

Sauvetage en mer et migrations : Force Ouvrière appelle au respect des obligations internationales

La confédération Force Ouvrière condamne fermement les sanctions prises à l'égard des capitaines du Sea Watch et du Luventa, ainsi qu'à l'égard de leurs équipages qui ont procédé en vertu des obligations du droit international.

FO rappelle que la législation internationale veut que tout capitaine de navire ait le devoir de prêter assistance à toute personne se trouvant en situation de détresse en mer, et ce indépendamment de la nationalité de cette personne, de son statut ou des circonstances dans lesquelles elle a été trouvée. Le sauvetage, de par sa nature obligatoire, ne fait pas partie de la politique migratoire, et ne doit pas être façonné par elle.

FO rappelle la déclaration européenne intersyndicale du 15 novembre 2018 sur le sujet et considère qu'il relève de l'obligation des Etats d'organiser des opérations de sauvetage en mer, et non de lui opposer des mesures sécuritaires.

FO n'a eu de cesse de pointer notamment aux côtés de la Confédération européenne des syndicats la défaillance de l'Union Européenne en matière migratoire et rappelle que de nombreux travailleurs et leurs familles risquent leur vie - et malheureusement trop nombreux l'ont perdue - pour simplement survivre.

FO exige l'abandon immédiat des poursuites contre les équipages et capitaines de ces deux navires et le respect des règles de droit international en la matière.

Pour rappel, la déclaration intersyndicale européenne du 15 novembre 2018 :

https://www.force-ouvriere.fr/IMG/pdf/20181121_declaration_sauvetageenmer.pdf

Paris, le 2 juillet 2019

Contact :

**Marjorie
ALEXANDRE**
Secrétaire confédérale

**Secteur International,
Europe et Migrations**

✉ malexandre@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.82.88